

## Signature de la prorogation du Plan Départemental de l'Eau (2017-2024)

31 janvier 2020

### *Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Président du Conseil départemental

Monsieur le Président de l'Union des maires

Madame la directrice de l'agence de l'eau

Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de région

Monsieur le président de la Chambre de commerce et d'industrie

Madame la déléguée départementale de l'ARS

Mesdames et messieurs les représentants des partenaires du PDE

Mesdames et messieurs

C'est avec un immense plaisir que je participe à la signature de la prorogation du 3ème Plan Départemental de l'Eau ce matin, car **l'eau est ici plus qu'ailleurs un des grands dossiers stratégiques que le représentant de l'État doit traiter.**

Rares sont en effet les départements pour lesquels toutes les questions liées à l'eau se posent **simultanément et avec autant d'acuité :**

- une qualité qu'il faut améliorer car il existe encore, ici, à 60 km de Paris des communes qui distribuent une eau non conforme aux normes sanitaires
- une ressource qu'il faut gérer au plus juste parce qu'elle est utilisée pour les Seine-et-Marnais, pour l'eau potable ou les activités économiques, mais également parce qu'elle alimente en eau la région parisienne
- des milieux humides et aquatiques qu'il faut protéger, pour leur valeur patrimoniale et pour les bénéfices qu'ils apportent, ne serait-ce que pour l'attractivité touristique du département ou pour leur capacité à limiter les conséquences des phénomènes climatiques extrêmes
- et puis bien sur la question des inondations, pour laquelle nous avons une responsabilité particulière : pour les Seine-et-Marnais toujours durement éprouvés et pour la région parisienne car ce sont des actions en amont de Paris qui limiteront l'importance des crues et leurs conséquences majeures, non seulement pour la capitale, mais aussi pour le pays en entier.

Ce troisième Plan Départemental de l'Eau est désormais sur les rails. Les dynamiques sont enclenchées sur toutes les thématiques. Nous en avons fait ensemble le constat lors du comité de suivi de juin 2019. Nous avons alors décidé de proroger le 3ème Plan Départemental de l'Eau jusqu'en 2024, pour que ce plan soit en phase avec le programme d'intervention 2018-2024 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, principal financeur.

Il est évident que tous les objectifs de ce plan sont en résonance avec les politiques portées par le gouvernement et les feuilles de routes de chacun des partenaires, que ce soit en matière de protection de la ressource, de préservation des zones humides, de traitement des eaux usées...

**Je constate d'ailleurs que le PDE anticipe en quelque sorte les conclusions et mesures qui ont été décidées lors des assises nationales de l'eau qui se sont déroulées en 2018 et 2019.**

**La première séquence des Assises de l'eau** était consacrée aux services publics d'eau et d'assainissement. À partir d'une consultation de tous les élus sur ces enjeux, elle a abouti à 17 mesures pour relancer l'investissement dans les territoires dans le but de réduire les fuites d'eau et d'améliorer la gestion des réseaux avec notamment l'augmentation de la mobilisation financière des agences de l'eau et la mise en place de prêts spécifiques à taux avantageux par la Caisse des dépôts.

**La seconde séquence des Assises de l'eau** qui s'est clos cet été a été dédiée au « grand cycle » de l'eau, et plus particulièrement à l'enjeu de l'adaptation des territoires au dérèglement climatique.

Compte tenu de ces enjeux, la gestion durable de l'eau doit désormais être placée au cœur de l'ensemble des politiques publiques, des stratégies des acteurs économiques et des comportements des citoyens.

Cette seconde séquence des Assises de l'eau a permis de dégager un ensemble de 25 mesures et d'actions qui visent à concrétiser un changement de modèle dans notre gestion de cette ressource avec l'objectif de donner davantage de moyens aux collectivités locales, de développer des outils de gestion d'eau sur l'ensemble du territoire et de favoriser les changements de comportement par une communication adaptée. Parmi toutes les mesures qui ont été décidées, je retiendrais notamment l'élargissement du champ des compétences du bloc communal à la protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable, pour que les collectivités puissent plus facilement intervenir sur les aires de captages et l'instauration d'un droit de préemption ouvert à la collectivité territoriale sur les terres agricoles situées sur ses zones de captages d'eau potable .

Ces nouvelles mesures permettront d'amplifier l'action du Plan départemental de l'eau et de donner aux acteurs du secteur de nouveaux moyens.

Dans ce 3ème plan tout est important et rien n'est à retirer : les 6 axes du PDE, leurs objectifs, les résultats attendus. Dans cet ensemble, quatre thèmes méritent particulièrement d'être soulignés:

- la question de la gouvernance du secteur de l'eau,
- la protection des captages d'eau potable,
- la continuité écologique et la préservation des zones humides,
- et enfin la question des inondations.

Je voudrais insister sur le rôle du bloc intercommunal (communautés de communes ou d'agglomération, syndicats). Sur plusieurs thématiques, notamment sur la protection de la ressource via la compétence eau potable, sur la continuité écologique via la compétence GEMAPI, les intercommunalités sont en responsabilité et je sais pouvoir compter sur leur engagement.

Je voudrais également insister sur le rôle de l'agriculture sur notre territoire, à la fois pour l'économie, l'alimentation, et comme usager de l'eau mais aussi utilisateur de produits phytosanitaires. C'est également dans les pratiques agricoles que réside une part très significative de l'amélioration de la qualité de l'eau. J'ai retenu l'engagement de la chambre d'agriculture sur les questions environnementales lors du dernier comité de suivi.

L'État prendra également ses responsabilités :

- Les services de l'État DDT et Préfecture resteront mobilisés pour faire avancer la gouvernance et continuer à faire émerger les EPAGE (Loing, Yerres, Grand Morin) et les SAGE. Je me félicite du lancement de la réflexion sur le SAGE Marne Aval.
- Sur toutes les politiques liées à l'eau ou connexes à l'eau (aménagement, agriculture, développement économique), les services de l'État assureront sur le territoire les concertations nécessaires à l'émergence de projets consensuels et transversaux.
- Enfin, l'État continuera, comme il l'a toujours fait, à jouer son rôle de garant réglementaire.

La réussite de nos politiques passe indéniablement par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'eau autour d'une même table et c'est ce que nous avons réussi à faire ici en Seine et Marne. A ce titre, notre plan départemental de l'eau a valeur d'exemple en Ile de France et au-delà.

Mais il faut désormais tenir sur la longueur. La vraie force du Plan Départemental de l'Eau est que chacun met ses responsabilités propres et ses capacités propres, qu'elles soient financières, techniques ou régaliennes au service du groupe. L'esprit du PDE c'est de s'informer mutuellement, de construire ensemble, de faire part de ses contraintes propres en amont des décisions afin d'aller de l'avant de concert sur l'ensemble des politiques liées à l'eau dans notre département.